



CONDITIONS DE RÉFÉRENCE POUR LES CONFÉRENCIER·ÈRES DE LA CONFÉRENCE ECAIT 2026

19 au 22 mai | Ottawa, Ontario

WWW.CEWILCONFERENCE.CA/FR



Si votre proposition est acceptée, vous et chacun·e de vos co-présentateur·trices acceptez ce qui suit :

- 1. Conditions relatives aux conférencier·ères:** Personne contact: une personne doit être désignée comme contact principal pour la proposition, et tous les conférencier·ères de la séance doivent être inclus·es comme co-présentateur·trices. Modifications: en cas de changement dans la composition des intervenant·es ou dans la description de la séance, il est de la responsabilité de la personne contact d'en informer ECAIT Canada dès que possible en écrivant au président du comité du programme. Limite de participation: les conférencier·ères peuvent normalement participer à un maximum de deux séances, afin d'assurer une représentation diversifiée des intervenant·es tout au long de la conférence. Les intervenant·es supplémentaires déjà inscrits à deux autres séances ne peuvent pas être ajoutés comme co-présentateur·trices.
- 2. Inscription et paiement des frais:** Une fois votre proposition acceptée, vous devrez vous inscrire au plus tard le 15 mars 2026 au tarif réduit spécial conférencier. Aucun autre dédommagement ne sera fourni. Les co-présentateur·trices qui ne se sont pas inscrits à la conférence ne figureront pas dans le programme final. Les tarifs d'inscription et la politique d'annulation d'ECAIT Canada sont disponibles sur la page d'accueil de l'inscription.
- 3. Contenu des présentations:** La vente de biens et/ou de services pendant les séances n'est PAS PERMISE à ECAIT 2026. En cas de plaintes répétées concernant des ventes pendant une séance, votre proposition pourrait être refusée dans les années suivantes. Si vous souhaitez promouvoir vos biens, services ou produits pendant la conférence, veuillez contacter le comité des commandites pour connaître les opportunités de partenariat, publicité et exposition.
- 4. Accessibilité des séances:** Toutes les séances doivent être accessibles aux participant·es d'ECAIT 2026. Les conférencier·ères doivent : utiliser le micro fourni dans les salles ; utiliser des outils numériques pendant les séances pour que les participant·es puissent suivre les présentations ; respecter les lignes directrices sur l'accessibilité qui seront fournies avant la conférence.
- 5. Notification d'acceptation:** Toutes les personnes contacts seront informées du statut de leur candidature pour la conférence ECAIT 2026 au plus tard le 15 décembre 2025. Les conférencier·ères retenu·es devront confirmer leur participation en répondant au courriel d'invitation avant la date limite indiquée. Les conférencier·ères sur liste d'attente seront informé·es dès qu'une place se libère. Si vous ne pouvez plus présenter à un moment donné, veuillez en informer le président du comité du programme dès que possible afin que d'autres puissent être invités et se préparer.